

1. AUTORISATION ET BUT

Le Fonds renouvelable du Bureau des passeports a été établi en 1969 pour assurer la délivrance de documents de voyage à des citoyens canadiens et à certains résidents permanents au Canada qui ne peuvent obtenir de passeport valide de leur pays d'origine. La *Loi sur les fonds renouvelables* a autorisé le fonctionnement du Fonds. Une autorisation permanente continue du Parlement autorise le Fonds à effectuer des paiements à partir du Trésor jusqu'à un total de 4 000 000 \$ à des fins de fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire des déficits de fonctionnement accumulés. Un montant de 745 893 \$, représentant l'actif net pris en charge par le Fonds et les actifs contribués au Fonds, a été imputé à cette autorisation lorsque le Fonds est devenu budgétaire en 1981.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Inventaire

Le stock de fournitures et d'approvisionnements est inscrit au prix coûtant et le stock des passeports en cours est évalué au prix coûtant moyen pour l'exercice.

b) Immobilisations

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la période des baux. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, depuis l'exercice d'acquisition, sur leur durée économique prévue, comme suit :

Ameublement	16 ans
Équipement de traitement électronique des données (TED)	5 ans
Autres équipements	10 ans

c) Autres immobilisations

Depuis le 1^{er} avril 1994, le Bureau des passeports capitalise tous les coûts imputés au Plan de perfectionnement de la technologie (TEP). Les coûts du projet seront amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée du projet. L'amortissement est prévu pour l'exercice 1999-2000. Tous les coûts pour les autres projets seront amortis selon la méthode linéaire sur leur durée économique prévue.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec leurs années de service au gouvernement du Canada, tel que prévu dans les conventions collectives. Le coût de ces prestations est inscrit dans les comptes lorsque les bénéficiaires sont gagnés par les employés.

e) Constatation des revenus

Les droits de passeport sont versés au moment de la demande et font l'objet d'une comptabilité d'exercice. Par revenus reportés, on entend les droits reçus pour lesquels des services de passeport n'ont pas encore été rendus au 31 mars 1999.

3. INVENTAIRE

(en milliers de dollars)	1999	1998
Fournitures et approvisionnements	2 072	1 996
Travaux en cours	181	131
	2 253	2 127

4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT CUMULÉ

Immobilisations (en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	3 295	3		3 298
Ameublement	2 388	57	72	2 373
Équipement TEP	5 152	274	150	5 276
Autres équipements	2 461	33	45	2 449
	13 296	367	267	13 396

Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Améliorations locatives	3 193	93		3 286
Ameublement	897	137	46	988
Équipement TEP	3 694	568	148	4 114
Autres équipements	1 754	156	42	1 868
	9 538	954	236	10 256

Autres Immobilisations (en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations	Solde à la fin de l'exercice
Plan de perfectionnement de la technologie	16 101	9 117	0	25 218
Autres projets d'immobilisations	3 953	2 938		6 891
	20 054	12 055	0	32 109

Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Autres projets d'immobilisations	—	860	0	860
	0	860	0	860

5. BAUX À LONG TERME

En vertu de baux à long terme qui se terminent entre le 31 mars 1996 et le 30 avril 2003, le Bureau des passeports occupe vingt-neuf locaux différents.

Les dépenses locatives et les services aux locataires se composent de :

(en milliers de dollars)	1999	1998
Loyers	3 670	3 330
Services aux locataires	273	235
	3 943	3 565